



fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

Carnet des MODULES

Formation interne à l'Association

Maître peintre **SMGV / FREPP**

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

FREPP

Rue de la Dent-Blanche 8
1950 Sion
T 027 322 52 60
F 027 322 24 84
info@frepp.ch

Style I et II (M-T 12 + M-T13)

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée

Module M-T 12 Stylistique 1^{ère} partie

Compétences

Être en mesure de reconnaître les styles du Rococo au 20^{ème} siècle et les attribuer.

Objectifs

- Être capable de reconnaître et d'attribuer les constructions, ornements et éléments stylistiques ((de la culture grecque à l'ère baroque et du Rococo au 20^{ème} siècle).
- Être capable de distinguer et d'attribuer les couches des peintures murales et leurs sous-couches, les pigments, matériaux, liants et techniques d'application.
- Être capable de citer les flux des œuvres les plus importantes ainsi que les artistes peintres.
- Être capable d'attribuer les conceptions des couleurs, du Rococo à Bauhaus.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Théorie:

- Art du bâtiment, des édifices sacraux aux profanes (de la culture grec à l'ère baroque).
- Architecture de Rococo à nos jours.
- Stylistique des meubles du classique à Diedmeier, histologie, art nouveau jusqu'au 20^{ème} siècle.
- Évolution des couches de fond, peintures murales, pigments, matériel, liants et leurs techniques d'application.
- Œuvres et artistes importants qui ont influencés les tendances y relatives.

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module d'approfondissement.

Matière obligatoire

Le module d'approfondissement comprend 80 leçons
Temps d'étude individuelle 30 leçons

Lecture obligatoire

- Histoire de l'architecture de l'antique à nos jours
Édition *Ullmann/Tandem*
- Histoire de l'architecture moderne, édition *Ullmann/Tandem*
- Histoire de la peinture de l'antique à nos jours édition *Ullmann/Tandem*

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Littérature recommandée:

- Stylistique pour peintre, édition Karl Apel
- Stylistique du bâtiment, édition Baufach
- Le manuel du maître 1 et 2, édition formation

Forme de l'offre

Module d'approfondissement selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module d'approfondissement et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module d'approfondissement qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Examen profession chef de projet, couleur
- Option décoration et conception
- Dipl. fédéral de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module d'approfondissement est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module d'approfondissement est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Techniques de décoration II

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Module M-P7 Techniques décoratives I.

Compétences

Disposer d'un savoir approfondi sur les matériaux et les exécutions techniques de contre-placage avec des feuilles de métal, d'imitations, de peinture et de travaux à la spatule.

Être en mesure de réaliser des travaux de conceptions projetées personnellement.

Planifier les travaux préliminaires et le déroulement de différentes techniques de décoration. Effectuer proprement et avec efficacité les tâches commandées.

Objectifs

- Savoir expliquer les techniques: pose sur les supports de feuillet de métal, macération, marmorisation, toutes et les nouvelles techniques de travail à la spatule, technique de lasure.
- Être capable d'effectuer les techniques suivantes avec les matériaux et outils appropriés: dorage à l'huile, lasure à l'huile, travaux de macération et de marmorisation, travaux à la spatule et de lasure selon modèle.
- Être capable de projeter des propositions de conceptions décoratives simples et faire des échantillons y relatifs.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Pratique:

- Dorage à l'huile
- Macération d'essences de bois usuelles (être, noyer et érable) dans l'eau et l'huile.
- Marmorisation, grès, granite, carara et siena avec veines simples, dans l'eau et l'huile.
- Technique de travail à la spatule, minéraux et organiques.

Techniques de lasure / patinage

- Développer des projets de conception.

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

Le module d'approfondissement comprend 80 leçons
Temps d'étude individuelle 30 heures environ.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Modules M-P8 Techniques de décoration II

Module M-P9 Techniques de décoration III

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module d'approfondissement et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module d'approfondissement qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Examen professionnel chef de projet, couleurs
- Option décoration et conception
- Examen professionnel chef de projet, couleurs
- Option responsable d'entreprise
- Dipl. féd. de maître peintre.

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Couleurs et Concepts de couleur II

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée

Module M-G2 Coloration 1^{ère} partie

Compétences

Être en mesure de développer des projets de couleurs pour des objets, de faire des échantillons, de les justifier et de les présenter visuellement et verbalement.

Objectifs

- Savoir saisir les objets, les analyser et établir des propositions de coloration.
- Être capable de justifier ses propositions d'aménagement et de les présenter.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Pratique et théorie:

- Faire des projets de coloration pour des objets.
- Confectionner des modèles tridimensionnels et les agencer.
- Logiciel de coloration.
- Connaître les formes de présentation.

Validation des compétences

Présentation d'un projet de travail.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 80 leçons

Temps d'étude individuelle 30 leçons environ.

Lecture obligatoire

- Etude des couleurs pour les professions artisanales (Otmar Guckenberger)

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Module M-G5 Caractères et ornements

Cours pour l'obtention du diplôme de concepteur des couleurs ES, Maison et couleurs

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Examen professionnel chef de projets, couleur, option décoration et conception
- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Voir et représenter

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Compétences

Savoir dessiner des situations données.

Objectifs

- Connaître les outils pour le dessin et savoir les utiliser avec fantaisie.
- Connaître les différentes techniques de dessin.
- Savoir illustrer les structures des surfaces et leurs matériaux.
- Savoir esquisser la luminosité des locaux, la lumière et l'atmosphère.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Théorie et pratique:

- Outils: crayon, charbon, crayons de couleur, pastelle
- Rythme, mouvement, composition, proportion et perspective
- Exercice de perception
- Tenir un cahier d'esquisses

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base. Remise d'un cartable de travail ou d'un carnet d'esquisses.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 10 heures environ.

Lecture obligatoire:

- Dessin technique pour professions artisanales (Otmar Guckenberger)

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.
Module M-G5 Caractères et ornements

BM04 Technique de présentation visuelle (module de base pour l'obtention du diplôme de concepteur des couleurs) maison des couleurs

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Examen professionnel chef de projet, couleurs
- Option décoration et conception
- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Gestion du personnel, assurances

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Compétences

Maîtriser les travaux inhérents à la gestion du personnel d'une entreprise de peinture et savoir communiquer correctement avec les employés, les offices, les associations et les syndicats. Disposer des connaissances nécessaires en politique salariale.

Connaître les assurances obligatoires et libres pour les personnes, les choses et la fortune et savoir évaluer les risques et garanties de sa propre entreprise.

Objectifs

- Savoir expliquer et appliquer les bases de la convention collective de travail.
- Disposer des connaissances nécessaires sur la politique salariale.
- Savoir expliquer les principes salariaux et établir des décomptes de salaire.
- Être en mesure d'apprécier divers problèmes d'assurance.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Théorie:

- Bases de la convention collective de travail
- Formules de l'entreprise
- Formalités propres à la branche
- Salaires / politique salariale
- Assurances des personnes
- Assurances choses
- Assurances patrimoniale

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons

Temps d'étude individuelle 20 heures.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Comptabilité I

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente. La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Les bases de la comptabilité financière doivent être maîtrisées.

Compétences

Savoir reconnaître dans la comptabilité financière l'instrument central de la conduite qui constitue une base importante pour toutes les questions inhérentes à l'économie d'entreprise. Savoir tenir la comptabilité d'une très petite ou petite entreprise.

Objectifs

- Être capable d'assimiler la comptabilité financière à celle de l'entreprise et savoir en démontrer l'importance.
- Connaître les bases légales sur la comptabilité commerciale et les citer; évaluer ses effets sur l'entreprise.
- Être en mesure de décrire les principaux termes de la comptabilité double.
- Être capable de comptabiliser les écritures courantes et effectuer des boucllements.
- Savoir présenter et décrire le déroulement et la structuration des bilans et comptes de profits et pertes en fonction du plan comptable PME/ASEPP.
- Être capable de résoudre et de comptabiliser correctement les évaluations d'inventaire, d'actifs, de séparation d'exercice, de pertes sur débiteurs et du croire, les amortissements, provisions, taxe sur la valeur ajoutée, simple comptabilité salariale avec les charges sociales.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Théorie:

- Dispositions légales
- Plan comptable PME / ASEPP
- Bilan d'entrée
- Compte de profits et pertes et bilan
- Boucllement annuel: Séparation des comptes, amortissements, du croire, provisions

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 20 heures.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.
Module M-W4 Comptabilité II^{ème} partie

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:
→ Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Comptabilité II

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente. La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Module M-W3 Comptabilité 1^{ère} partie

Compétences

Être capable de conduire financièrement une entreprise, à long terme. Disposer des connaissances nécessaires pour générer des chiffres clés, les interpréter et en tirer des conclusions importantes pour l'entreprise. Reconnaître à temps les présages des difficultés financières. Savoir calculer les besoins financiers de l'entreprise et être capable de générer les possibilités financières pour satisfaire à ces besoins.

Objectifs

- Être capable d'établir les budgets en fonction des objectifs à long terme, de les commenter et de les évaluer en fonction de la planification des mesures.
- Savoir utiliser l'analyse du bilan et des comptes de profits et pertes comme instrument et en extraire les mesures à adopter.
- Reconnaître les causes et signes de difficultés financières.
- Savoir évaluer les besoins financiers et connaître les possibilités de financement.
- Savoir différencier le bouclage comptable d'une personne morale de celui d'une personne physique, soit une entreprise individuelle.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Théorie:

- Analyse du bilan
- Analyse des comptes de profits et pertes
- Etablissement de budgets
- Financement
- Planification financière
- Répartition des bénéfices

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module d'approfondissement.

Matière obligatoire

Le module d'approfondissement comprend 80 leçons
Temps d'étude individuelle 60 heures.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Forme de l'offre

Module d'approfondissement selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module d'approfondissement et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module d'approfondissement qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module d'approfondissement est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module d'approfondissement est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Calcul II

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente. La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Module M-W 5 Calcul des prix I

Compétences

Disposer de connaissances approfondies pour le calcul préalable et subséquent des prix. Savoir planifier des investissements et connaître leurs effets sur le calcul des prix. Savoir rédiger des offres volumineuses pour des travaux de peinture et de tapisserie.

Objectifs

- Être en mesure de faire des calculs préalables et subséquents des prix.
- Savoir planifier des investissements et leurs effets sur le calcul des prix.
- Établir des offres pour des travaux de peinture et de tapisserie selon le CPN ou à l'aide de textes libres.
- Savoir établir des décomptes finaux volumineux.
- Connaître le calcul de la couverture des coûts et ses possibilités d'engagement.
- Savoir établir des calculs des coûts d'exploitation et des comparaisons comptables des coûts et profits.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Théorie:

- Calcul des prix préalable et subséquent
- Calcul de la marge sur coût variable
- Calcul du seuil de rentabilité
- Investissements
- Offres
- Facturation
- Chiffres clés
- Valeur des prestations
- CPN 675 et 676 travaux de peinture internes et externes

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module d'approfondissement.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 80 leçons
Temps d'étude individuelle 60 heures.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Forme de l'offre

Module de d'approfondissement selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module d'approfondissement et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module d'approfondissement qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module d'approfondissement est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module d'approfondissement est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Droit

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Compétences

Connaître les conditions cadres légales dans lesquelles une entreprise peut évoluer. Savoir quels sont les impôts directs et les impôts indirects et pouvoir décrire les grandes lignes de la planification fiscale de l'entreprise.

Être en mesure de rédiger des lettres de tout genre, tant sur le plan du contenu que de la forme.

Objectifs

- Être capable de décrire le système juridique suisse.
- Savoir expliquer les principales dispositions légales du Code des obligations, importantes pour l'entreprise.
- Savoir appliquer les bases légales de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.
- Savoir décrire les effets des régimes matrimoniaux et du droit successoral sur la conduite d'une entreprise.
- Savoir expliquer les principales caractéristiques des différentes formes de sociétés.
- Savoir décrire les principaux impôts directs et indirects pour les PME ainsi que les possibilités de planification fiscale.
- Savoir rédiger des lettres commerciales, correctement, tant sur le plan du contenu que de la forme.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Théorie:

- Code fédéral des obligations
- Droits incorporels ou intellectuels
- Droit sur la poursuite pour dettes et la faillite
- Régimes matrimoniaux et droit successoral

- Droit matériel et droit public sur les constructions et la planification du territoire
- Choix de la forme juridique de l'entreprise
- Droit fiscal
- Impôts directs: Impôts sur le revenu, la fortune des personnes morales, impôts sur le revenu et le capital des personnes morales, impôt fédéral, impôt sur le revenu des capitaux
- Correspondance

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base

Matière obligatoire

Le module d'approfondissement comprend 80 leçons
Temps d'étude individuelle 20 heures.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Dipl. féd. de maître peintre.

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Conduite d'entreprise

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Compétences

Apprendre le fonctionnement de notre économie publique et, de ce fait, être en mesure de mieux apprécier l'entreprise et de la diriger.

Savoir endosser les tâches spécifiques d'entrepreneur, définir les instruments de conduite et les utiliser.

Connaître la fonction complémentaire de la gestion des projets et de la qualité.

Objectifs

- Savoir décrire le régime économique suisse et reconnaître l'entreprise comme élément de l'ensemble de l'économie publique.
- Savoir expliquer le cycle de la conduite et le mettre en œuvre.
- Savoir établir sa propre politique entrepreneuriale et en déduire les objectifs concrets et mesures.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Théorie:

- Régime de l'économie, cycle économique
- Cycle de la conduite
- Instruments de conduite
- Politique entrepreneuriale
- Organisation conceptuelle et des processus
- Plan d'affaires
- Gestion de la qualité et des projets

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 20 heures.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Modules	Branches	Chef/fe de chantier SMGV / FREPP	Contremaître avec brevet fédéral Responsable d'ex- ploitation	Diplôme fédéral maître peintre
M-T 1	Technique d'exploitation	34		
	Sécurité du travail (PERCO)			
M-T 2	Science des matériaux I	40		
M-T 3	Science des matériaux II		^S 60	
M-T 4	Environnement	30		
M-T 5	Physique et chimie du bâtiment I	34		
M-T 6	Physique et chimie du bâtiment II		^S 40	
M-T 7	Utilisation du matériel		34	
M-T 8	Métrés	40		
M-T 9	Normes		40	
M-T 10	Préparation du travail (AVOR) et logistique de chantier	^S 34		
M-T 11	Technique d'apprentissage, communication, correspondance	38		
M-T 12	Style I			40
M-T 13	Style II			^S 80
M-P 1	Travaux d'application et de retouche I	80		
M-P 2	Travaux d'application et de retouche II		^S 30	
M-P 3	Poste de papier peint et revêtement I		20	
M-P 4	Poste de papier peint et revêtement II			
M-P 5	Peinture au pistolet I		10	
M-P 6	Peinture au pistolet II			
M-P 7	Techniques de décoration I		30	
M-P 8	Techniques de décoration II			80
M-P 9	Techniques de décoration III			
M-G 1	Aspect, décoration et couleurs		20	
M-G 2	Couleurs et Concepts de couleur I		21	
M-G 3	Couleurs et Concepts de couleur II			^S 80
M-G 4	Voir et représenter			40
M-G 5	Calligraphie			
M-W 1	Conduite du personnel		34	
M-W 2	Gestion du personnel/Assurances			40
M-W 3	Comptabilité I			40
M-W 4	Comptabilité II			^S 80
M-W 5	Calcul I /Principes de l'économie d'entre- prise		^S 40	
M-W 6	Calcul II			^S 80
M-W 7	Droit			80
M-W 8	Gestion d'entreprise			^S 40
M-W 9	Technique de vente et marketing		^S 40	
	Nombre total de leçons	330	419	680

Nbre de leçons à titre indicatif S = modules clés